



CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS AFRICAINS
RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE

MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES COOPERATION AMONG AFRICAN STATES BORDERING
THE ATLANTIC OCEAN

Réunion Préparatoire de la CoP17 de la CITES et de la 66^{ème} Session de la CBI

20-22 juillet 2016, Rabat/Maroc





CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS AFRICAINS
RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE

MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES COOPERATION AMONG AFRICAN STATES BORDERING
THE ATLANTIC OCEAN

Thème:

LES POINTS DE DISCUSSION DE LA 66EME SESSION DE LA CBI

Par

Amadou Telivel DIALLO

**Commissaire de la République de
Guinée auprès de la C.B.I**

– PROPOSITION DE MISE EN PLACE D'UN SANCTUAIRE DE BALEINE DE L'ATLANTIQUE SUD

La proposition de sanctuaire de baleines de l'Atlantique Sud a été présentée pour la première fois en 2001 a été rejetée.

Depuis lors cette proposition est revenue à chacune des sessions de la CBI dont celle de la 65eme session de 2014

Les pays qui défendent le principe de l'exploitation durable des ressources marines ne voient pas la nécessité de mise en place de sanctuaire car même une reprise commerciale ne peut reposer que sur une procédure de gestion révisée qui défini les quotas pour tout prélèvement et les espèces de baleines indiquées.

- Il s'avère évident que cette proposition de mise en place de ce sanctuaire n'est qu'un moyen déguisé pour empêcher la chasse commerciale un jour.
- Les sanctuaires mis en place par la CBI ou proposés par les Etats aujourd'hui sont contraires à l'article V de la Convention Internationale pour la Réglementation de la chasse à la baleine qui exige que de telles dispositions soient fondées sur des données scientifiques.
- Aucune évaluation n'a été faite jusqu'ici sur l'impact du sanctuaire mis en place et ce sanctuaire devrait être levé car il existe un moratoire sur la chasse commerciale et il n'existe aucune raison pour fermer les mers.

LA CHASSE CÔTIÈRE A LA BALEINE

L'utilisation des ressources baleinières pour certaines populations du littoral, fait partie des traditions traditionnelles et culturelles remontant dans le temps.

Aujourd'hui encore la chasse baleinière joue un rôle social, économique et culturel non négligeable pour ces communautés côtières

Pourtant depuis l'entrée en vigueur du moratoire pour la chasse commerciale de la baleine en 1988, ces populations sont privées de ces ressources et de ces pratiques ancestrales. C'est le cas des quatre villages Japonais pour lesquels des demandes de quotas pour la chasse de petits rorquals dans les eaux côtières ont été formulées lors de plusieurs rencontres de la CBI.

- Le groupe anti-chasse jusqu'ici s'oppose à cette demande malgré toutes les assurances données par le comité scientifique.
- Ce refus sans fondements scientifiques risque à terme de remettre en cause la pyramide alimentaire dans nos océans avec une augmentation hors équilibre des espèces baleinières et une diminution significative de la disponibilité du poisson, à rappeler que les baleines consomment autour de 450 millions de tonnes de poisson/an pour 90 millions de tonnes pour les habitants du globe.

- Et les poissons consommés par les baleines constituent la base alimentaire des populations des pays en pélagiques), une menace réelle pour la sécurité alimentaire des dites populations.
- La mobilisation du groupe favorable à l'exploitation durable des ressources marines doit être renforcée pour la correction de ces distorsions au niveau de la CBI. Des quotas doivent être accordés à ces communautés sur la base des recommandations scientifiques, et l'approche écosystémique doit être intégrée dans la prise des décisions de la CBI

(Voir le schéma conceptuel de la pyramide alimentaire)
et le Diagramme schématique de la concurrence “Pêche-
Baleines” dans le pacifique Nord-Ouest.

Diagramme conceptuel de la pyramide alimentaire

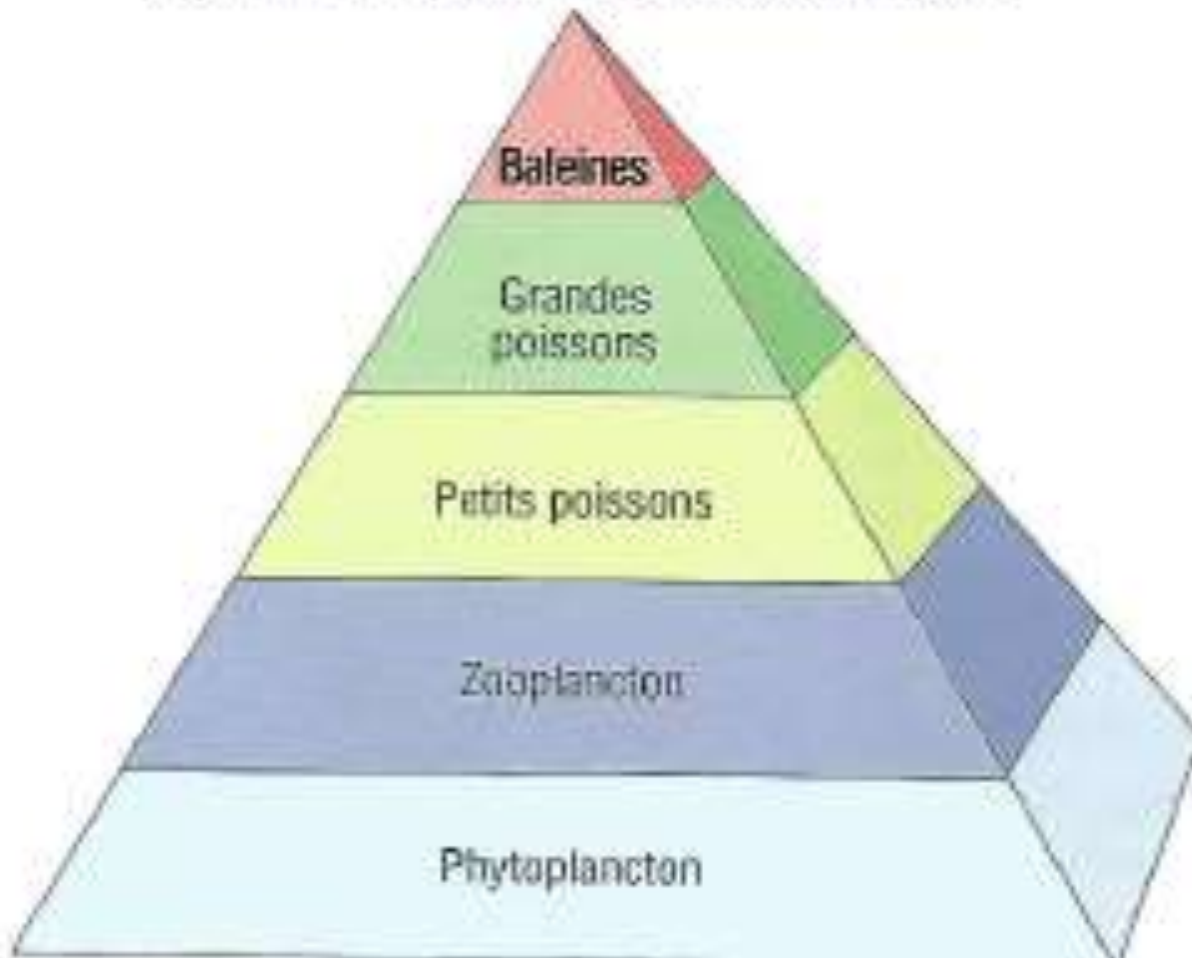
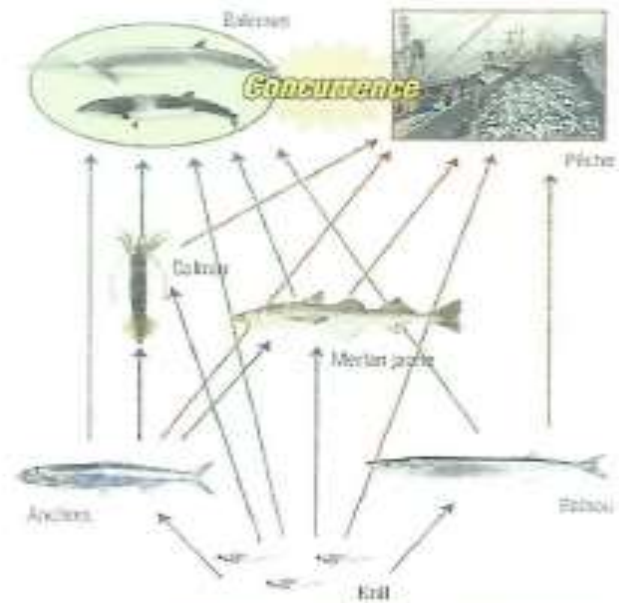


Diagramme schématique de la concurrence dans le Pacifique nord-ouest



La chasse de subsistance Aborigène

La Commission Baleinière Internationale reconnaît le droit aux populations aborigènes autochtones **de** disposer de quotas pour leur survie.

Lesdites populations disposant de quotas sont:

- les chukchi de la fédération de Russie (quotas en baleines grises et en baleines de Groenland).
- Les Inuits de l'Alaska (USA), quota pour la baleine de Groenland;

- la Nation Maka (USA), quota pour la baleine grise;
- le Groenland (Danemark), quotas pour le petit rorqual, le rorqual commun, la baleine de Groenland et la baleine à bosse;
- St Vincent ET Grenadines, quota pour la baleine à boss

- Il est à rappeler qu'en 2011, la CBI a mis en place un groupe de travail pour examiner les questions liées à la chasse aborigène de subsistance afin de définir des limites de capture appropriées.
- A rappeler également que l'un des objectifs de la CBI pour la chasse aborigène de subsistance est de permettre aux peuples autochtones

de Chasser la baleine à des niveaux qui soient appropriés aux exigences culturelles et nutritionnelles à long terme.

pour toutes ces raisons le groupe favorable à l'exploitation durable des ressources doit soutenir les recommandations de l'atelier d'experts qui a eu lieu au Groenland qui sont en grande partie liées aux droits des peuples autochtones.

La Recherche pour la Conservation et la Gestion des Baleines

La recherche scientifique sur la baleine est un droit consacré par l'article VIII de la Convention Internationale pour la Réglementation de la chasse baleinière qui dit ceci:

- 1/ Nonobstant toute disposition de la présente convention, tout Etat contractant peut accorder à ses ressortissants un permis Spécial autorisant que ses nationaux puissent tuer, prendre, et traiter des baleines à des fins de recherches scientifiques soumises à de telles restrictions que le nombre, et sous réserve des autres conditions que le Gouvernement contractant juge à propos, et la mise à mort, la capture, le traitement de baleines en conformité avec les dispositions du présent article sont exemptés de l'application de la présente convention.

- Chaque Gouvernement contractant doit faire rapport à la fois à la commission toutes les autorisations qu'il a accordé.
- Chaque gouvernement contractant peut à tout moment révoquer tout permis spécial qu'il a accordé.
- Toutes les baleines capturées en vertu de ces permis spéciaux devront autant que possible être traités, et les produits sont traités en conformité avec les directives émises par le Gouvernement par lequel le permis a été délivré

- Conformément à cet article VIII, les pays membres de la CBI ont le droit de mener des programmes de recherche impliquant la capture de baleines à des fins scientifiques, et les sous-produits de la recherche doivent être utilisés autant que possible.

Deux types de recherche sont pratiqués:

➤ **La recherche non létale** dans le but entre autres de:

- De récolter des informations sur l'abondance des ressources (estimation de la population par observation visuelle);
- La distribution des stocks
- Les effets de la ressource par la variation environnementale des eaux de l'habitat;
- Simulation de variation des ressources à l'aide des modèles écosystémiques

➤ **La recherche létale** pour connaître entre autres:

- La structure de stock
- La distribution de stock (analyse génétique d'échantillons de tissus)
- L'écologie d'alimentation (contenu de l'estomac).

- La recherche scientifique baleinière est d'une importance capitale car on estime qu'au milieu du XXI^{ème} siècle, la population mondiale atteindra 9 milliards d'habitants. Les ressources terrestres ne suffiront pas pour nourrir une telle population. Le recours maîtrisé aux ressources halieutiques qu'offrent les océans soit $\frac{3}{4}$ de la surface de notre planète sera indispensable.

- C'est pour ces raisons que le Japon a développé des programmes de recherche scientifique sur les baleines (JARPAI et JARPAII) qui ont fourni des données pour la mise en place d'outils pour l'utilisation durable des ressources baleinières mais également des ressources halieutiques.
- Ces programmes pour la portée des objectifs visés ne doivent jamais être abandonnés.

- Avec la recherche létale aujourd'hui les consommateurs des petits pélagiques sont conscients du danger d'une protection absolue, voir images y afférentes.
- Mais suite à l'arrêt rendu le 31 mars 2014 par la cour Internationale de justice suite aux recours de l'australie et de la nouvelle Zélande, le Japon a abandonné le JARPAII.

- En 2014, le Japon a développé un programme de recherche non létale, et a initié en 2015 un nouveau programme de recherche scientifique de baleines dans l'Antarctique "NEWREP-A" avec une réduction significative de l'échantillon et qui est entièrement compatible avec l'arrêt de la CIJ.

- Le NEWREP-A a été examiné par un groupe d'experts en février 2015 et par le comité scientifique de la CBI en Mai-juin 2015. le plan de recherche a été finalisé en tenant compte des observations et des suggestions reçues.
- Aujourd'hui une résolution voudrait qu'aucun permis ne soit donné jusqu'à ce que la commission ait formulé des recommandations sur le programme de recherche, ce qui est une violation de l'article VIII de la CBI. Tout le groupe favorable à l'exploitation durable doit soutenir ce programme lors de la 66ème session de la CBI.

- (voir contenus stomacaux de certaines espèces de baleines capturées lors du programme JARPA II).

Contenus stomacaux du Petit Rorqual

Anchois (*Engraulis japonicus*)
(Taille Moyenne 11cm)



Zone 7 - Photo Septembre 15, 2009

Zone 7 - Photo Septembre 15



Zone 7 - Photo Septembre 15

- (voir contenus stomacaux de certaines espèces de baleines capturées lors du programme JARPA II).

Contenus stomacaux du Petit Rorqual

Calmar (*Todarodes pacificus*)
(Taille Moyenne du Manteau 22cm)

Premier Estomac: 93.5kg; Zone 7 Photo: Septembre 13, 2000



Premier Estomac: 93.5kg; Zone 7 Photo: Septembre 13, 2000

Zone 7 Photo: Septembre 13, 2000

- (voir contenus stomacaux de certaines espèces de baleines capturées lors du programme JARPA II).

Contenus stomacaux du Petit Rorqual

Contenus Stomacaux du Petit Rorqual

Balaou (*Cololabis saira*)



Contenus Stomacaux du Rorqual Tropical

Anchois (*Engraulis japonicus*)

(Taille Moyenne 7cm)



- (voir contenus stomacaux de certaines espèces de baleines capturées lors du programme JARPA II).

Contenus stomacaux du Rorqual Tropical

Krill (*Euphausia pacifica*)



APPUI AUX GOUVERNEMENTS AUX MOYENS LIMITES POUR PARTICIPER AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION

- Tous les membres de la CBI ont reconnu l'importance de la participation effective des représentants des gouvernements aux moyens limités dans le travail de la commission au cours des discussions depuis la CBI 63 en 2011.
- A la CBI 65 en 2014, la CBI a décidé par consensus de reconstituer le " groupe de travail sur l'offre des options aux Gouvernements de moyens limités

pour participer aux travaux de la commission” et l’a chargé de faire un rapport à la CBI 66 en 2016 avec des recommandations et/ou un projet de résolution sur les moyens de soutenir la participation des représentants des pays aux moyens limités dans le travail de la commission.

Notre groupe apprécie les progrès réalisés par cette sous commission et invite le secrétariat à aller jusqu'à l'aboutissement de cette initiative, à l'instar d'autres organisations internationales comme la CITES, l'ICCAT, la CBD etc...)

Nous invitons tous les pays à soutenir l'aboutissement de cette démarche.



FIN



Je vous remercie de votre attention